



APPEL A CANDIDATURE 2025-2026

Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle

Résidence-mission

Petites histoires et grands récits

L'Étampois se la raconte

Dans le cadre du Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) en vigueur sur le territoire de la Communauté d'agglomération Etampois Sud-Essonne, labellisé Pays d'art et d'histoire, le présent appel à candidature s'adresse à un(e) artiste ou un collectif d'artistes, compagnie ou ensemble, exerçant dans des domaines artistiques variés mettant en œuvre la pluridisciplinarité (théâtre, conte, danse, musique, arts visuels, etc.) avec une dominante dans les arts du récit. Le (ou les) artiste(s) retenu(s) se verront confier la mise en œuvre d'une résidence-mission durant l'année scolaire 2025-2026.

Contexte territorial

La Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne (CAESE) a été créée en 2016, en remplacement de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne, créée elle en 2003. La CAESE regroupe 37 communes et comprend près de 55 000 habitants. L'entrée de l'agglomération se situe à 60 km au sud de Paris. Sa commune la plus éloignée se trouve à environ 85 km de Paris. L'agglomération est traversée par la RN20 (qui relie Paris à Orléans) et desservie par le RER C, dont une branche de la ligne sud est terminus à Étampes.

Ce territoire est essentiellement rural : plus de 93% de sa superficie est classé « espace rural ». Très vaste, la CAESE couvre près d'un quart du département de l'Essonne. L'habitat y est dispersé, entre plateau de Beauce et vallées de la Juine, de la Chalouette et de l'Éclimont. Étampes, la ville-centre, comprend 25 600 habitants, tandis que le plus petit village compte moins de 70 habitants. L'activité agricole est importante et façonne encore largement le paysage : grande cultures céréalières, betterave à sucre, cresson de fontaine...

L'ensemble du territoire est labellisé Pays d'art et d'histoire depuis 2014. Ce label national, décerné par le ministère de la Culture, vient récompenser le travail de valorisation et d'animation du patrimoine local. Le patrimoine de la CAESE est riche et ancien. Plus de 60 monuments sont classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques : églises, châteaux, hôtels particuliers, parcs, ponts et aqueducs, théâtre, halle... A ce patrimoine protégé, il faut ajouter le remarquable patrimoine domestique (maisons de ville, maisons de bourg, maisons de villégiature...), le patrimoine lié au travail (fermes beauceronnes à cour carrée, bâtiments industriels...), ou encore le patrimoine lié à l'eau (moulins,

ponts, lavoirs...). Le patrimoine paysager y est typique et remarquable, ainsi que le patrimoine géologique.

La population du territoire est à l'image de celle du département de l'Essonne : assez jeune (21% de 0-14 ans, 39% de 0-29 ans), avec 20% de plus de 60 ans. Le taux de scolarisation des jeunes de plus de 18 ans est plus faible que la moyenne nationale (50% contre 62 %) et un quart des habitants sont diplômés de l'enseignement supérieur (contre 31% en moyenne nationale). Le taux de chômage de la population active est inférieur à la moyenne nationale (5,4% contre 7,2% sur le plan national).

La ville d'Étampes, commune centre de l'agglomération, dispose de nombreux commerces, de deux marchés, de nombreux établissements culturels (1 théâtre, 2 cinémas, 2 bibliothèques, 1 conservatoire, 1 office de tourisme/salle d'exposition temporaire), de nombreux équipements sportifs, ainsi que deux EHPAD, une résidence pour personnes âgées, un centre hospitalier et un important hôpital psychiatrique (EPS Barthélemy Durand). Trois centres sociaux sont implantés en quartiers prioritaires de la politique de la ville. La commune d'Angerville, aux portes sud de l'agglomération, dispose d'une médiathèque, d'un centre social et d'une salle polyvalente de grande capacité. La commune du Mérévillois dispose d'une bibliothèque et d'un centre culturel, ainsi que d'une salle des fêtes. De nombreux villages disposent de salles polyvalentes ou salles des fêtes, souvent dotées d'un petit espace scénique mais dépourvues de matériel son et lumière.

Le tissu associatif de la CAESE est dense, notamment en ce qui concerne les pratiques artistiques liées au théâtre et à la danse. Néanmoins, la plupart de ces pratiques artistiques se déroulent à Étampes. L'étendue du territoire et la faiblesse du réseau de transports en commun constituent d'importants freins à la mobilité. L'isolement entrave l'accès aux pratiques artistiques et culturelles d'une partie de la population de la CAESE.

Cadre de la résidence-mission

Avec le soutien et l'accompagnement de la Direction régionale des affaires culturelles Île-de-France (DRAC), la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonnes met en œuvre depuis 2017 un Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) sur son territoire.

Dans ce cadre, une résidence-mission d'artistes à des fins d'Éducation Artistique et Culturelle aura lieu sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonnes. Elle est appelée à être mise en œuvre à partir de la rentrée scolaire 2025-2026 **pour une durée de quatre mois, fractionnables.**

Définition de la résidence-mission

L'objectif de la résidence-mission est de mener un travail artistique collectif en favorisant la rencontre de toutes les tranches d'âges de la vie, avec une attention particulière aux enfants et jeunes sud-essonniens de 3 à 25 ans, **sans enjeu de production personnelle ou d'une commande d'œuvre comme dans une résidence de création.**

Au moyen d'une démarche d'éducation artistique et culturelle, les artistes-résidents donnent à voir et à comprendre leur univers, la recherche artistique qui les anime ainsi que les processus de création qu'ils mettent en œuvre. **Il ne s'agit pas d'une résidence scolaire** : en effet le projet est ouvert à une grande diversité de groupes, issus de structures de formation comme de structures médico-sociales ou encore d'accueil de loisirs, mobilisables sur le temps scolaire ou périscolaire.

Objectifs et enjeux de la résidence-mission

Inscrite sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne, cette résidence-mission doit :

- Contribuer au **développement artistique et culturel du territoire** ;
- Contribuer au **parcours d'éducation artistique et culturelle des enfants et des jeunes** en appui sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle (la **rencontre avec des œuvres** artistiques, des objets patrimoniaux et des artistes, la **pratique artistique** individuelle et collective dans des domaines diversifiés, un **partage des connaissances** ou appropriation de repères, d'un lexique spécifique permettant d'exprimer ses émotions esthétiques) ;
- Contribuer à développer un **esprit critique des participants** par la confrontation avec différents types d'œuvres, des rencontres et des échanges ;
- **Permettre au plus grand nombre de participants d'appréhender la création contemporaine** à travers la rencontre (artiste, œuvre, patrimoine) et la familiarisation avec une démarche artistique ;
- Permettre aux habitants (enfants, jeunes, adultes) de la CAESE **de découvrir le patrimoine local** (naturel, historique, industriel, immatériel, gastronomique) et de s'approprier leur territoire ;
- Favoriser le **dialogue intergénérationnel et la rencontre entre des publics différents** (milieu urbain, ruralité, par exemple) ;
- Faire **découvrir et expérimenter la diversité des écritures au jeune public**, enfant et adolescents, mais aussi les adultes et personnes âgées des structures médico-sociales impliquées

Déroulement de la résidence-mission

Une période d'appropriation, d'une durée d'un mois fractionné, durant laquelle les artistes-résidents rencontrent les structures partenaires potentielles, et évaluent avec elles et les pilotes du CTEAC la faisabilité, et l'intérêt d'une résidence-mission les associant. Cette période d'appropriation doit aussi permettre la définition plus précise du contenu et des modalités (durée, calendrier, constitution du groupe de participants, etc.) de la résidence-mission pour chaque partenariat. Le projet artistique pourra notamment être présenté à la communauté éducative dans le cadre d'une invitation officielle des services académiques (rectorat, DSDEN 91). Une action de rencontre et de formation inter-catégorielle sera conduite par les artistes-résidents à destination des responsables des groupes impliqués dans le projet. Cette action de formation favorisera la co-construction des projets et l'articulation entre les différents porteurs de projets sur le territoire. Ce temps sera organisé sur la base du volontariat des futurs référents de groupes, sur le temps d'une demi-journée.

Réunion de présentation générale : Septembre-Octobre 2025

- Présentation du dispositif par les partenaires institutionnels et du projet du ou des artiste(s)-résident(s) sélectionné(s) ;
- Echanges avec le ou les artiste(s)-résident(s) ;
- Les groupes confirment leur engagement dans le projet en novembre 2025.

La demi-journée de formation : Novembre-décembre 2025

- Demi-journée de formation / atelier en immersion pour découvrir la démarche et les ateliers proposés par le ou les artiste(s)-résident(s) ;
- Il s'agit d'ateliers à destination des adultes référents des groupes et des équipes pédagogiques pour leur faire vivre le projet, tel qu'il sera présenté par la suite aux publics ciblés, et ainsi renforcer leur rôle de médiateur auprès de leurs publics respectifs. Ce temps est organisé sur la base du volontariat des référents.

Les ateliers : Janvier – juin 2026

- Les interventions artistiques peuvent être variées mais doivent répondre à un projet artistique partagé, porté par le collectif d'artistes et le référent du groupe ;
- Fortement imprégnée de la démarche propre au collectif d'artistes et destinée à en favoriser la familiarisation ou la mise en proximité, la pratique artistique doit nourrir le projet global ;
- Il peut être proposé à chaque groupe inscrit de terminer par un « atelier ouvert » aux familles, afin que ces derniers puissent voir les élèves, enfants, adultes en situation artistique.

La diffusion : Février - mai 2026

- L'artiste-résident peut présenter ses œuvres auprès des publics participant au projet. Le nombre final de présentations/représentations sera déterminé en fonction du nombre d'inscrits et de la capacité d'accueil des lieux.
- Ces présentations/représentations ne seront proposées que si elles sont en cohérence avec le projet artistique mené avec le groupe. La diffusion proposée doit être **adaptée aux tranches d'âges inscrites**. Elle ne doit pas être une fin en soi mais venir servir le projet.

Cette période de réalisation des projets se déroule sur une durée de trois mois continus ou discontinus, sur une période de six mois au maximum ; cette période inclut aussi la participation à une restitution finale des résidences-missions.

La restitution : Mai- juin 2026

- Une restitution générale ou une restitution dans chaque groupe sera organisée à la fin de la résidence-mission ;
- Elle témoigne de la démarche artistique transmise lors des ateliers. Ce temps est co-construit entre l'artiste-résident et l'équipe de coordination du CTEAC ;
- Il est possible de prévoir lors de la restitution, une alternance sur scène des différents groupes des ateliers ou au contraire, d'imaginer une forme rassemblant tous les participants. Elle se situe en général à la fin du projet de la résidence ;
- Ce temps peut se faire en dehors du cadre scolaire afin de permettre aux participants des ateliers de venir accompagnés de leurs familles, mais une ou plusieurs restitutions peuvent être imaginées sans la présence des familles, seulement entre participants ;
- Le lieu de cette restitution sera déterminé ultérieurement.

La communication

- L'artiste en résidence transmettra à l'équipe de coordination les photos / films des ateliers ;
- Ces outils permettent de constituer la mémoire du projet et de le valoriser auprès des différents partenaires.

La résidence-mission aura pour support plusieurs partenaires locaux : écoles, collèges et lycées (relevant de l'académie de Versailles), établissements accueillant des publics jeunes ou adultes (établissements sanitaires ou médico-sociaux, IME, ITEP, EPS Barthélemy Durand, etc.), établissements accueillant des publics seniors type EPHAD, équipements des collectivités locales s'adressant à des publics jeunes (service Jeunesse, service information jeunesse, bibliothèques et médiathèques, conservatoire...), structures associatives (mission locale, service d'accompagnement à l'autonomie des jeunes...), voire d'acteurs privés (handicap, soin...).

Thématique de la résidence-mission : Petites histoires et grands récits - L'Étampois se la raconte

Disciplines artistiques de la résidence résidence-mission : projet ouvert à toute discipline artistique et culturelle, en lien avec le territoire et le patrimoine de l'Étamais Sud-Essonne, **avec une dominante dans les arts du récit et le conte**, tout en mettant l'accent sur la pluridisciplinarité et favorisant le décloisonnement des pratiques artistiques : arts visuels, théâtre, danse, musique, etc.

Cette nouvelle édition du Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle se propose de faire dialoguer le conte, l'art du récit, oral ou écrit, avec le territoire de l'Étamais Sud-Essonne. Faisant partie de l'une des plus anciennes formes d'expression de l'histoire de l'humanité, né de la tradition orale, dont est issu le conte populaire, au genre littéraire écrit narratif et fictif, le conte est aujourd'hui aussi une démarche artistique et un art vivant à part entière. Le terme de conte urbain a même émergé pour désigner un nouveau genre du conte s'appuyant sur des thématiques modernes et urbaines. Le conte peut être une création anonyme, en particulier le conte populaire, alors issu de la mémoire collective. Il peut s'agir aussi d'une création individuelle, celle d'un conteur-auteur, artiste à part entière, qui actualise le récit et, sans en bouleverser le schéma narratif, le fait sien. Le conte participe ainsi, avec la légende, de ce qu'Arnold Van Gennep appelle la « littérature mouvante ».

A l'heure où nous baignons tous dans des récits collectifs portés par les médias, les réseaux sociaux en particulier, qui contribuent à formater les esprits et les imaginaires, il semble nécessaire de donner aux habitants du territoire, et notamment les plus éloignés des pratiques artistiques et culturelles, des clés pour construire et porter leurs propres récits, en s'appuyant sur l'art du conte. Avec un collectif d'artistes, ils pourront explorer des corpus de contes et de récits anciens ou contemporains, locaux ou venant de plus loin, aux formes et aux sujets variés. Ils pourront ensuite travailler à la construction de récits et contes, individuels ou collectifs, de l'écriture à l'oralisation, en mobilisant toutes sortes de médium artistiques, afin de partager et sublimer ces créations. Le conte et l'art du récit permettront ainsi de libérer les imaginaires et de transcender le réel, afin de partager et valoriser ce qui nous lie et crée notre commun, dans une société plurielle et ouverte aux autres et au monde.

Ainsi, le conte est un domaine riche et foisonnant qui peut inspirer un collectif d'artistes, en le concevant comme un vecteur de lien entre les individus et leur territoire, mais également comme un outil permettant d'investiguer, de questionner et de mettre en lumière le patrimoine de celui-ci, ses dynamiques, ses enjeux, ses défis, et tout ce qui en fait sa richesse et son identité.

Le conte permet de produire et de laisser s'exprimer de nouveaux imaginaires, des matériaux formidables pour une appropriation, et même une réinvention, du territoire par les participants. S'adressant à une grande diversité de publics, le travail mené avec les participants doit prendre en compte la diversité des groupes auquel le projet s'adresse et, bien que structuré dans sa proposition, son déploiement doit comprendre une phase de co-construction du projet avec les groupes, laissant une part d'interprétation personnelle des participants et une possibilité de participation à l'orientation du projet.

Au-delà de la pratique et de la création artistique, (re)créer du lien entre les individus, favoriser le partage, l'échange et la rencontre entre les participants qui s'inscrivent dans une même proximité géographique et/ou sociale, en tant qu'habitants, est un enjeu majeur du CTEAC. Le projet "Petites histoires et grands récits - L'Étamais se la raconte" doit nécessairement poursuivre une démarche d'appropriation par les participants de leur territoire, sur lequel ils vivent et avec lequel ils évoluent :

un territoire en perpétuelle mutation, entre ruralité et urbanité, dans une société intergénérationnelle et multiculturelle, riche d'histoires individuelles et collectives issues du territoire ou venues d'autres contrées. C'est aussi ce contexte territorial et social que le projet doit intégrer pour travailler au plus près des habitants et des futurs participants. Le conte a cette capacité à explorer une myriade de leviers pour saisir et questionner les enjeux sociaux, territoriaux, artistiques et culturels.

Malgré une thématique axée sur le conte et les arts du récit, le projet est ouvert à la mise en lien avec d'autres domaines artistiques. En effet, ce CTEAC s'inscrit dans une volonté de favoriser des passerelles non seulement entre des disciplines artistiques par un travail pluridisciplinaire, mais également entre les habitants du territoire de l'Étamais Sud-Essonne.

Conduits par un ou plusieurs artiste(s), en lien avec son œuvre, les participants seront invités à prendre le temps d'explorer, d'expérimenter et de s'approprier la pratique artistique proposée ainsi que le territoire, l'environnement naturel, rural et/ou urbain, dans lequel ils s'inscrivent.

Pour ce projet, le conte, la ou les autres disciplines artistiques mobilisées comme le territoire dans lequel les groupes et le projet s'inscrivent, s'envisagent l'un et l'autre à la fois comme des matériaux mais également comme des espaces d'expression et de création. Ils peuvent être les matières à utiliser, à manipuler, à s'approprier, à interpréter et à créer, comme les matériaux ou les résultats au cœur de la production artistique et culturelle menée avec les participants.

S'adressant aux citoyens de demain et (futurs) acteurs du territoire, le projet contribuera à accompagner les participants dans leur appropriation du territoire dans lequel ils s'inscrivent, sous toutes ses formes, et en favorisant la rencontre et le partage avec les habitants à travers une expression artistique mettant le conte, le récit, au premier plan et sortant des sentiers battus.

Des structures culturelles partenaires

Les artistes pourront s'appuyer sur les différents services et équipements culturels de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne, labélisée Pays d'art et d'histoire, qui travaillent en transversalité :

- Un réseau de quatre médiathèques (Étampes, Morigny-Champigny et Angerville) permettant de développer une vaste politique d'accueil et d'animation autour de la lecture publique ;
- Un service du patrimoine qui a pour ambition d'être un relais majeur pour la valorisation du patrimoine du territoire à travers le réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire ;
- Un service du développement touristique dans le cadre du tourisme culturel ;
- Le Musée intercommunal d'Étampes, à appellation Musée de France, qui possède des collections d'œuvres notamment liées au territoire. Actuellement fermé, il organise des expositions hors-les-murs ainsi que de nombreux ateliers pour découvrir ses collections ;
- Le Théâtre de l'Étamais qui propose une programmation pluridisciplinaire régulière, à Étampes et dans les communes de l'agglomération ;
- Un cinéma classé « Art et Essai », CINÉtampes ;
- Un Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (sur deux sites du territoire, Étampes et Méréville) ;
- Le centre culturel de Méréville, équipement « relais » qui participe à la diffusion culturelle notamment à travers des expositions temporaires ;

- Des ateliers d'arts plastiques (sur deux sites du territoire, Morigny-Champigny et Abbéville-La-Rivière).

D'autres acteurs culturels du territoire pourront être associés au projet, comme le Silo de Méréville. L'Étamais possède un tissu associatif dynamique permettant un maillage sur l'ensemble du territoire. En outre, ces associations sont des interlocuteurs privilégiés pour les projets de création et de diffusion.

Cadre juridique et conditions financières de réalisation des résidences-missions

Une convention de résidence-mission spécifiant les engagements respectifs de la CAESE et du collectif d'artistes sera signée après sa sélection.

Le financement total du projet ne pourra excéder 27 000€ TTC, comprenant :

- 12 000 € TTC d'allocation de résidence au bénéfice du collectif d'artistes retenu. Ce dernier doit **impérativement avoir un numéro de Siret**. Ce montant comprend non seulement les honoraires des artistes mais également les coûts dévolus aux ateliers qu'il convient de détailler.
- 12 000 € TTC alloués pour l'ensemble de la résidence pour les dépenses de production de la résidence-mission ainsi que le coût éventuel relatif à la diffusion de l'œuvre du collectif, existante et disponible. Ces dépenses seront étudiées sur la base d'un budget prévisionnel.
- 3 000 € TTC au maximum pour la circulation des publics via la location de bus, pour des rencontres entre les groupes

En raison de l'étendue du territoire, le collectif doit être autonome dans ses déplacements et ses frais de déplacement (hors trajets domicile – Essonne) seront pris en charge dans les dépenses de production.

Les répartitions du budget prévisionnel sont à détailler dans le dossier transmis par le collectif pour sa candidature.

Pilotage de la résidence-mission

Au sein de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne (CAESE), la direction de la culture a été désignée pour piloter la mise en œuvre de la résidence-mission. Un ou plusieurs référents sont désignés pour accompagner l'artiste ou le collectif, assurer le suivi administratif et financier du projet, assurer la communication relative au dispositif et être l'interlocuteur des structures locales partenaires de la résidence-mission ainsi que des partenaires du projet : DRAC Ile-de-France et Rectorat de Versailles.

Un comité de pilotage a en charge la sélection des artistes et le pilotage général de la résidence-mission. Il rassemble la Vice-présidente de la CAESE déléguée à la Culture ou son représentant, des agents des services culturels de la CAESE, des représentants de la DRAC Ile-de-France, de l'Education Nationale et des acteurs locaux.

Modalités de candidature

Profil recherché

Pour cette résidence-mission, il est recherché **un ou plusieurs artiste(s) du conte ou des arts du récit, mettant en jeu la pluridisciplinarité** de différents domaines artistiques de leur choix. Les artistes recherchés doivent avoir à leur actif au moins une production artistique contemporaine significative,

inscrite dans les réseaux professionnels de production et de diffusion artistique. Seront examinées avec attention les candidatures mettant en œuvre plusieurs disciplines artistiques, y compris dans d'autres champs que ceux précités.

Les artistes devront maîtriser l'usage oral et écrit de la langue française. La détention du permis de conduire et d'un véhicule personnel est **indispensable**.

Les éléments de candidature à fournir sont :

- Une note d'intention motivée (3 pages maximum) présentant les orientations artistiques du projet proposé et prenant en compte les particularités du territoire de la Communauté d'agglomération de l'Étamais Sud-Essonne ;
- Une description d'un atelier déjà réalisé dans le cadre d'un autre projet mené par l'artiste ou le collectif ;
- Deux propositions de déroulement de séances d'ateliers (comprenant la démarche pédagogique et artistique) à destination d'un groupe d'enfants et d'un groupe d'adolescents ;
- Un curriculum vitae faisant état des expériences de médiation et d'action culturelle (participation à une expérience similaire, médiation, formation, etc.) ;
- Extraits vidéo si possible (spectacle, atelier...)
- Une liste d'œuvres à diffuser par tranche d'âge et dossiers de présentation ;
- Un budget prévisionnel de la résidence-mission portant estimation des moyens techniques, artistiques et logistiques nécessaires pour sa réalisation ;
- Un calendrier de disponibilité entre octobre 2025 et fin juin 2026 ;
- Un RIB et le numéro de SIRET.

L'ensemble du dossier est impérativement à adresser sous format numérique (PDF).

Calendrier de sélection

28/04/2025 : lancement de l'appel à candidatures

08/06/2025 : date limite de candidature

Du 09/06/2025 au 18/06/2025 : analyse des dossiers artistiques en comité de coordination

19/06/2025 : communication aux candidats de la présélection des candidatures

27/06/2025 : audition des artistes ou collectifs d'artistes

Les critères de sélection

Le comité de pilotage veillera à sélectionner les candidatures les plus conformes au présent cahier des charges et les candidats présentant les capacités et la motivation les plus grandes à s'engager dans le CTEAC.

Les critères de sélection sont :

- Le respect de ce cahier des charges
- La clarté et pertinence du projet artistique présenté
- Le caractère innovant et/ou original du projet artistique présenté
- La capacité à prendre en compte l'enjeu de mobilité et de croisement des publics

L'ensemble du dossier est à rendre pour le 8 juin 2025 au plus tard par envoi électronique aux adresses suivantes :

axelle.legrand-libermann@caese.fr

sandrine.binet@caese.fr

sylvain.duchene@caese.fr

mathieu.cousin@caese.fr

Les candidats sélectionnés seront obligatoirement reçus par le comité de pilotage le 27 juin 2025 : il est impératif de rester disponible pour cette seule et unique date de sélection !

Les résultats de la sélection seront communiqués quelques jours plus tard. Les éléments transmis par les candidats non retenus seront restitués sur simple demande.

Pour tout renseignement, merci de contacter :

Axelle Legrand Libermann, chargée des publics et d'actions culturelles du Théâtre de l'Étampois et coordinatrice du CTEAC sur le territoire de l'Étampois Sud-Essonne :

axelle.legrand-libermann@caese.fr ; 01 75 59 70 49